

**-REUNION du Bureau du 27 janvier 2026
COMPTE-RENDU**

Le Bureau du Syndicat mixte Bugey – Côtière – Plaine de l'Ain s'est réuni le mardi 27 janvier 2026 à 18h00 à Chazey-sur-Ain.

Etaient présents

M. NANCHI	Président du Syndicat mixte BUCOPA
Mme BOLLACHE	1 ^{ère} Vice-présidente du Syndicat mixte BUCOPA
M. BELAIR	2 ^{ème} Vice-président du Syndicat mixte BUCOPA
Mme POMMAZ	3 ^{ème} Vice-présidente du Syndicat mixte BUCOPA
M. MANOS	5 ^{ème} Vice-président du Syndicat mixte BUCOPA
Mme BERRODIER	Membre du Syndicat mixte BUCOPA
M. BOURDEAUDUCQ	Membre du Syndicat mixte BUCOPA
M. de BOISSIEU	Membre du Syndicat mixte BUCOPA
M. GAITET	Membre du Syndicat mixte BUCOPA
Mme OBADIA	Membre du Syndicat mixte BUCOPA
M. PREMILLIEU	Chef de projet du Syndicat mixte BUCOPA
Mme PARIS	Assistante

Etaient excusés

M. DELOCHE	Membre du Syndicat mixte BUCOPA
M. BOUCHON	Membre du Syndicat mixte BUCOPA
M. GUYADER	Membre du Syndicat mixte BUCOPA
M. PELLETIER	Membre du Syndicat mixte BUCOPA
Mme VEYSSET-RABILLOUD	Membre du Syndicat mixte BUCOPA

En préambule, Monsieur le Président remercie les membres présents et rappelle ensuite les points à l'ordre du jour.

► PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2026

Le Président indique que les orientations budgétaires présentées en décembre 2025 sont traduites dans le budget primitif 2026 en fonctionnement et en investissement. En effet, les dépenses en investissement liées à la révision générale du SCoT qui se poursuit jusqu'en 2027 constituent les principales dépenses.

Grâce à l'excédent en fonctionnement réalisé en 2025, il est possible de transférer la somme de 35 000 € dans la section d'investissement permettant, avec le résultat de clôture excédentaire en investissement, de ne pas avoir à demander une avance aux Intercommunalités membres du SCoT BUCOPA.

Valérie POMMAZ demande s'il n'est pas nécessaire de conserver une ligne budgétaire sur les comptes dédiés dans l'éventualité d'un recrutement de stagiaire ou d'apprenti en 2026 ou 2027.

Le Président lui précise, qu'au regard du contexte électoral en cours cette année 2026, il n'y aura pas de recrutement d'un stagiaire et que dans ces conditions il est préférable de ne pas alimenter ces lignes budgétaires.

Les membres du Bureau prennent acte du budget primitif 2026 présenté.

► SUITE JUDICIAIRE A DONNER A L'ANNULATION DE LA MODIFICATION DU SCOT BUCOPA

Après avoir débattu sur les différentes éventualités de faire ou non appel de la décision rendue par le Tribunal administratif de Lyon, annulant la modification n°1 du SCoT BUCOPA approuvée le 6 février 2023 ; il est décidé par l'ensemble des membres du Bureau présents de ne pas faire appel, auprès de la Cour administrative d'appel, du jugement rendu le 9 décembre 2025.

Le Président présentera cette décision argumentée lors du Conseil syndical du 10 février 2026.

► POINT INFORMATION

- **Avancement de la révision générale du SCoT BUCOPA :**

L'année 2026 sera consacrée à la rédaction du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO). Ce document constitue la traduction réglementaire des orientations stratégiques définies dans le PAS.

Prochainement, un point technique est prévu avec notre prestataire ATOPIA afin de définir dans un premier temps les objectifs de développement envisageables concernant les polarités identifiées dans l'armature urbaine. Ces objectifs de développement sont à ce stade des hypothèses techniques qui seront bien entendu discutées et validées avec les nouvelles équipes municipales et intercommunales.

Olivier PREMILLIEU explique qu'il a sollicité les services techniques des quatre Communautés de communes pour travailler sur des hypothèses de croissance sur les polarités dans un premier temps.

Il précise aussi qu'il a demandé au Bureau d'étude Nouveau Territoire en charge du DAACL de commencer à travailler sur ce document, en analysant dans un premier temps le contenu du DAAC actuel et de faire des propositions d'évolution au regard des évolutions réglementaires à intégrer, notamment en ce qui concerne la problématique de la logistique commerciale.

D'ici l'été nous organiserons un séminaire d'information et d'acculturation sur le SCoT et sa procédure de révision destiné principalement aux nouveaux élus dont les modalités restent à définir.

Les membres du Bureau font tous part de leur inquiétude par rapport à la problématique de la densification des logements qui leur est demandée dans leurs communes respectives. Ils souhaitent qu'un intérêt particulier soit apporté à cette thématique lors de la révision du SCoT pour que ces objectifs de densification et les formes que prendra celle-ci soient acceptables par les populations.

- **Retour sur la réunion du 19 janvier 2026 sur l'étude fret ferroviaire sur l'Aire métropolitaine lyonnaise**

Le Président fait un retour sur ce qui a été dit lors de cette réunion :

Il rappelle que pour doubler la part modale du fret ferroviaire et atteindre les objectifs du Schéma National du Transport Combiné (SNTC) adopté en octobre 2024, l'Etat a identifié le besoin de 2 à 4 nouveaux sites de transbordement autour de l'agglomération lyonnaise.

Après avoir analysé une quarantaine de sites potentiels, deux sites sur le territoire du BUCOPA vont faire l'objet d'étude de faisabilité à Pérouges, à Leyment-Saint-Denis-en-Bugey.

Le président précise qu'au cours de cette réunion il a insisté sur plusieurs points :

- Le développement du fret ne pourra se développer sans l'appui des entreprises qui doivent jouer le jeu et trouver leur intérêt dans ce type de transport de marchandises ;
- Le territoire du BUCOPA fait déjà l'objet de nombreux projets d'aménagements et d'infrastructure d'envergure au premier rang desquels figurent les EPR2 et qu'à ce titre, il faut considérer la valorisation de la ligne ferroviaire du Parc industriel de la Plaine de l'Ain existante qui est quasiment à l'abandon, pour développer le fret ferroviaire pour desservir les entreprises du PIPA, mais aussi le chantier des EPR2.
- La position des élus du territoire à propos du tracé du CFAL nord d'une part et de la réalisation dans un premier temps, d'autre part de la phase 1, ne sont pas compatibles avec le développement urbain le long de cet axe et le développement du transport voyageurs sur la ligne Ambérieu-Lyon.
- La question de l'enveloppe ZAN sur laquelle l'emprise foncière de ce projet va être prélevée. En insistant sur le fait que les projets d'intérêt nationaux doivent être pris sur l'enveloppe nationale mutualisée.

Par ailleurs, les membres du Bureau souhaitent que la question de la suppression des passages à niveau soit prioritaire et concomitante avec le développement du fret ferroviaire sur le territoire.

Il est prévu l'organisation d'une réunion après les élections municipales avec les services de la DREAL.

- **Future réunion d'échange avec le SYMBORD le 16 février 2026**

Le Président rappelle l'objectif de cette réunion et souhaite que les quatre Intercommunalités soient représentées par au moins un représentant à cette réunion.

La séance est levée à 20h00